



Présidence : M. BONNET Jean-François.

Présents : Mmes BRAGA Nadine - GOUDOUNESQUE Sylvette – TRONCHE Adeline - MM. BOUDET Alexandre – CHASTANG Damien - CLAVIERE Henri – DA SILVA Alexandre - DECHERF Damien – DUPUY Hervé - FARGES Claude – LAURENT René – LEYGE Marc – RANTIAN Jacky – SALANIE Jean-Michel – TREMOUILLE Serge – VERDIE Gilles.

Invité : M. LENOIR Gérard.

Assiste : Mme SEGUREL Marie-Hélène.

Excusés : Mme ROULAUD Virginie - MM. LAURENT Pierre – HADDOU Kader – LAFLAQUIERE Luc – ESTEVES Gil - BRANDY Yorick - COELHO Olivier.

Ouverture de la séance par le Président : *Jean-François BONNET.*

1/ INFORMATIONS :

Compte rendu d'activité du Président depuis le dernier Comité de Direction :

Jeudi 21 Mars 2024

- Présence au District.
- Entrevue avec Présidents AS Allasac et AS St Viance (présence Claude Farges)

Vendredi 22 Mars 2024

- Présence au District.

Samedi 23 Mars 2024

- Journée des bénévoles à Lyon avec match France Allemagne.

Lundi 25 Mars 2024

- Réunion de secteur à Malemort.

Mardi 26 Mars 2024

- Réunion RH et réunion technique au District
- Accueil de M. Gilles Bouard et Mme Vanessa Juge (LFNA) au District.

Jeudi 28 Mars 2024

- Réunion Hebdo
- Réunion avec responsables Groupement du Barreau à St Germain les Vergnes (présences de Claude Farges, Marc Leyge, Alex Da Silva, Yorick Brandy)



Vendredi 29 Mars 2024

- Présence au District
- Entrevue avec responsables AS Beynat et US Lanteuil (présence Marc Leyge et Adeline Tronche)

Samedi 30 Mars 2024

- Préparation manifestations avec Adeline Tronche au District.

Mardi 02 Avril 2024

- Entrevue avec Claude Farges et Damien Decherf.
- Comité de Direction LFNA par Visio

Jeudi 04 Avril 2024

- Réunion avec Maire et adjoint à la Mairie de Noailles (présence de Claude FARGES, Marc Leyge, Henri Claviere)
- Entrevue pour partenariat avec Carlos Matias.
- Réunion Hebdo au District.

Samedi 06 Avril 2024

- Entrevue avec Claude Farges au District.
- Finale départementale U13 Pitch à Pestourie.

Lundi 08 Avril 2024

- Présence au District.

Mardi 09 Avril 2024

- Rendez-vous avec Maire de Beynat et Président club au stade de Beynat (présence Claude Farges).

Jeudi 11 Avril 2024

- Réunion Hebdo au District.
- Invitation Président APCFC à Tulle.

Vendredi 12 Avril 2024

- Travaux sur les renseignements généraux avec les membres de CD Gestion des compétitions au District.

Samedi 13 Avril 2024

Préparation manifestations avec Adeline Tronche au District.

Jeudi 18 avril 2024

- Réunion de Bureau au District.



Samedi 20 Avril 2024

- Présence au District.

Dimanche 21 Avril 2024

- Ballon de match à ST Germain les Vergnes (présence Claude Farges et Marc Leyge)

Mardi 23 Avril 2024.

- Dossier financier avec Franck Besse au District.
- Réunion avec cellule embauche au District.

Mercredi 24 Avril 2024

- Rendez-vous avec responsables MP Design 19 à Ussel.

Jeudi 25 Avril 2024

- Réunion Hebdo au District.

Vendredi 26 Avril 2024

- Entrevue avec Herve Dupuy et Mickael Penedo à Brive.
- Soirée partenaires à Brive.

Lundi 29 Avril 2024.

- Dossiers ANS avec Franck Besse au District.
- Réunion organisation finales nationales U17 – U19 au District.

Mardi 30 Avril 2024

- Entrevue avec Mme Martine Contie au District (Présence de Marc Leyge)

Jeudi 02 Mai 2024

- Présentation des finales au Département.

Vendredi 04 Mai 2024

- Préparation manifestations avec Adeline Tronche au District.

Samedi 11 Mai 2024

- Finales U15 – U17 à Pounot Tulle.

Lundi 13 Mai 2024

- Réunion organisation finales nationales U17 – U19 au District
- Invitation ES USSEL pour parrainage avec Clermont foot

Mercredi 15 Mai 2024

- Réunion Hebdo au District
- Entrevue Présidents Discipline, appel et secretariat



- Comité de Direction à Brive (salle FBTP)

Invitation UNAF pour son Assemblée Générale qui aura lieu le Vendredi 24 Mai 2024 à 19 H 00 au siège du District.

Invitation du club de l'ES Lapeau – 100 ans du club le Samedi 6 Juillet 2024.

Accueil du Directeur Général de la LFNA, Monsieur Christophe FUGERAY le Jeudi 16 Mai 2024.

Copie courrier LFA : Campagne FFF/ANS PSF 2024 – Attribution de l'enveloppe complémentaire « Animation vacances olympiques et paralympiques » (part clubs).

Enveloppe Régionale Campagne ANS 2024 – part clubs (enveloppe régionale = 217.000 €).

- Part Corrèze : 11.000 € (10 demandes clubs).

- Dates :

- o 30 avril 2024 : date butoir de dépôts des dossiers sur Le Compte Asso.
- o 15 mai 2024 : date butoir d'envoi à la FFF de l'avis des Ligues sur les dossiers portés par les Districts.
- o 31 mai 2024 : date butoir de traitement des dossiers.
- o Juin – Septembre 2024 : mise en paiement et mise à disposition des notifications d'attribution ANS sur Le Compte Asso.

Embauche 2024 :

- Mise en place de la cellule embauche le 23 avril 2024.
- Appel à candidature le 10 mai 2024 pour réponse le 31 mai 2024.
- Convocation cellule recrutement pour étude candidatures le mercredi 5 juin 2024.
- Audition des candidats le mardi 18 Juin 2024 (Mercredi 19 Juin 2024 si nécessaire).
- Proposition du candidat retenu par la cellule de recrutement au Comité du District le 6 juillet 2024.
- Embauche avant le 2 septembre 2024.

Assemblée Générale Elective du 22 Juin 2024 :

- Dépôt liste le 17 mai 2024 (CDSOE)
- Convoquer CDSOE le 28 mai 2024
- Envoi par les clubs (vœux) avant le 22 mai 2024
- Convocation clubs – semaine 23.

Agenda :

- Finale du Challenge U11 – complexe sportif Laval Verdier (St Mexant) le samedi 18 Mai 2024.
- Finales Féminines Corrèze et Trophée le samedi 18 mai 2024 à Meymac.
- Finales Challenge des Réserves – Coupe des Communes le samedi 25 Mai 2024 à Beynat.



- Finales Coupe de la Corrèze et Coupe Maurice Leblanc le samedi 1^{er} juin 2024 à Tulle (Cueille).
- Journée Nationale des Débutants le samedi 8 juin 2024 à Malemort.
- Finale Championnat National U17 le samedi 15 juin 2024 à Brive (Pestourie).
- Finale Championnat National U19 le dimanche 16 Juin 2024 à Brive (Pestourie).
- Bureau de District le jeudi 20 Juin 2024
- Assemblée Générale Elective du District le samedi 22 Juin 2024 à Corrèze – salle Polyvalente.

ADMINISTRATIF : Claude FARGES (Secrétaire Général) – Damien DECHERF (Secrétaire Général Adjoint) :

- Adoption PV Comités des 20 mars 2024 et 27 mars 2024 (consultation électronique).
 - o PV adoptés à l'unanimité.

M. DECHERF Damien fait le compte rendu du Bureau du 18 Avril 2024 : pas d'observation.

Nombre de licenciés District de la Corrèze au 30/04/2024 : 9.594 (9.160 au 30/04/2023) soit + 4,9 %
Nombre de licenciés LFNA au 30/03/2024 : 205.039 (192.246) soit + 6,65 %.

Dépôt de dossiers de fusions clubs :

- AS Beynat – US Lanteuil : validé par le Comité de Direction.
- AS Allassac – AS St Viance : validé par le Comité de Direction.

Règlements Généraux 2024/2025 :

Présentation des modifications des règlements généraux 2024/2025 qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale du District du 22 Juin 2024.

Pas d'observation, propositions adoptées par le Comité de Direction.

Assemblée Générale Elective du District :

- o Ordre du jour provisoire :
- o 9 H 00 : enregistrement des mandats.

- o Ouverture de l'Assemblée Générale par Monsieur le Président du District de la Corrèze
- o Intervention de Monsieur le Maire de Corrèze
- o Intervention de Monsieur le Président de l'AS Vitrac/Corrèze

Présentation des candidats.

- o Intervention de Monsieur le Président de la Commission Départementale de Surveillance ces opérations électorales.
- o **Vote des clubs.**



- Approbation de l'Assemblée Générale Financière du 9 Décembre 2023 à Tulle par le Secrétaire Général du District.
- **Approbation par vote n° 1.**

Rapport moral.

- Rapports d'activités Saison 2023/2024 par Monsieur le Secrétaire Général Adjoint du District de la Corrèze.
- **Approbation par vote n° 2.**

Modification des Règlements Généraux du District.

- Intervention de Monsieur le Secrétaire Général du District
- **Approbation par vote n° 3.**

Examen des questions des clubs.

- Intervention de Monsieur le Secrétaire Général du District et de Monsieur le Président de la Commission Départementale Statuts et Règlements du District de la Corrèze.
- **Approbation par vote n° 4.**

Budget Prévisionnel 2024/2025.

- Intervention de Monsieur le Président du District et de Monsieur le Trésorier Général du District.
- **Approbation par vote n° 5.**

Vote des clubs.

- Intervention de Monsieur le Président de la Commission Départementale de Surveillance des opérations électorales.

Informations et dates manifestations.

Résultats des votes.

- Intervention de Monsieur le Président de la Commission Départementale de Surveillance des opérations électorales.

Allocution des personnalités.

Tirage du club lauréat.

Clôture de l'Assemblée Générale.



FINANCIER : Jean-François BONNET

- Présentation du Budget Prévisionnel des Finales du championnat Nationaux U17 – U19 des 15 et 16 Juin 2024 à Brive (stade Pestourie).
 - Validé à l'unanimité par le Comité de Direction du District
- Présentation du compte rendu financier des 80 ans du District : pas d'observation.
- Présentation du planning Trésorerie 2024/2025 : pas d'observation.

Dates envoi relevés comptes clubs par le District de la Corrèze	Dates des prélèvements par le District de la Corrèze
RELEVE N° 1	PRELEVEMENT N° 1
<ul style="list-style-type: none">- Engagements compétitions 2024/2025- Cotisations clubs- Frais administratifs- Solde 2023/2024 <p>Envoi Jeudi 03 Octobre 2024</p>	<p>Prélèvement Jeudi 17 Octobre 2024</p>
RELEVE N° 2	PRELEVEMENT N° 2
<p>Envoi Jeudi 28 Novembre 2024</p>	<p>Prélèvement Mardi 12 Décembre 2024</p>
RELEVE N° 3	PRELEVEMENT N° 3
<p>Envoi Jeudi 06 Février 2025</p>	<p>Prélèvement Jeudi 20 Février 2025</p>
RELEVE N° 4	PRELEVEMENT N° 4
<p>Envoi Jeudi 03 Avril 2025</p>	<p>Prélèvement Jeudi 17 Avril 2025</p>
RELEVE N° 5	PRELEVEMENT N° 5
<p>Envoi Jeudi 05 Juin 2025</p>	<p>Prélèvement Mardi 19 Juin 2025</p>

Nota :

Pour prendre connaissance de votre relevé club aller dans FOOTCLUB
SAISON 2023/2024- ORGANISATION - ETAT DU COMPTE – EDITION DISTRICT DE LA



CORREZE - CLIQUER SUR LA SOMME INSCRITE.

Pour imprimer le relevé :

EDITIONS et EXTRACTIONS - DETAILS COMPTES - CHOISIR RELEVÉ (District de la Corrèze).

Pour tout renseignement ou réclamation concernant les relevés de comptes, les clubs doivent s'adresser au District de Football de la Corrèze (à l'attention de Monsieur le Président du District) soit par courrier à l'entête du club soit par la messagerie officielle du club.

- Présentation des tarifs 2024/2025 : pas de changement par rapport à 2023/2024
- Intégration de la ligne budgétaire pour la participation à l'embauche : validé par le Comité de Direction.

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORREZE	
TARIFS GENERAUX 2024/2025	
1 - DROITS ENGAGEMENTS	
DEPARTEMENTAL 1	80,00 €
DEPARTEMENTAL 2	70,00 €
DEPARTEMENTAL 3	65,00 €
DEPARTEMENTAL 4	65,00 €
COUPE DE LA CORREZE	70,00 €
COUPE MAURICE LEBLANC	40,00 €
COUPE DES COMMUNES	30,00 €
CHALLENGE DES RESERVES	30,00 €
TROPHEE FEMININ	30,00 €
CHMPT FEMININES SENIORS DISTRICT	30,00 €
COUPE CORREZE FUTSAL	30,00 €
COUPE DE LA CORREZE FEMININE	30,00 €



CHAMPIONNAT INTERDISTRICT - U13F	30,00 €
CHAMPIONNAT INTERDISTRICT - U15F	30,00 €
CHAMPIONNAT INTERDISTRICT - U18F	30,00 €
CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS	30,00 €
CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININES	5,00 €
CHALLENGE FUTSAL	30,00 €
COUPE DE LA CORREZE FEMININES FUTSAL	5,00 €
COUPE DE LA CORREZE FUTSAL	30,00 €
CHAMPIONNAT FUTSAL GARCONS U17 - U15 - U13	5,00 €
CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININES U15F - U18F	5,00 €
U17 DISTRICT	30,00 €
COUPE U17 DISTRICT	30,00 €
U15 DISTRICT	30,00 €
COUPE U15 DISTRICT	30,00 €
U13 DISTRICT	30,00 €
U11 DISTRICT	30,00 €
U9 DISTRICT	5,00 €
2 - COTISATIONS	
FRAIS ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES	60,00 €
COTISATION CLUB	100,00 €
COTISATION AIDE A L'EMPLOI (nombre licenciés au 30/04/2024)	1,50 €
CAUTION NOUVEAU CLUB (remboursée après 3 saisons)	300,00 €
COTISATION ARBITRE	30,00 €
COTISATION MEMBRE INDIVIDUEL	30,00 €
3 - PART SUR RECETTE (forfaits par rencontre)	



COUPES DEPARTEMENTALES - Jusqu'aux 8èmes de finale	20,00 €
COUPES DEPARTEMENTALES - à partir des 1/4 de finale (forfait ou 25 % de l'excédent)	100,00 €
4 - FORFAITS	
FORFAIT CHAMPIONNATS / COUPES	30,00 €
FORFAIT GENERAL	100,00 €
5 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIERS	
MODIF DATES DE MATCHS SENIORS, FEMININES, JEUNES (avancés dans les délais via foot clubs)	15,00 €
MODIF HORAIRES OU TERRAINS - SENIORS, FEMININES, JEUNES (hors délais)	5,00 €
ENVOI FEUILLES DE MATCHS OU DE RECETTES (hors délai + 24h)	25,00 €
NON RECEPTION FEUILLE DE MATCH	100,00 €
FEUILLE DE MATCH NON INFORMATISEE	25,00 €
ABSENCE CLUB SUR MATCH SANS AVERTIR - DISTRICT - ADVERSAIRE - ARBITRE	100,00 €
INSTRUCTION D'UN DOSSIER	30,00 €
ABSENCE RAPPORT DEMANDE	20,00 €
RECLAMATIONS	40,00 €
FRAIS APPEL	100,00 €
ABSENCE NON EXCUSEE A CONVOCATION DE DISTRICT	20,00 €
6 - AMENDES	
Absence (sans pouvoir) 1ère Assemblée Générale District	100,00 €
Absence (sans pouvoir) 2ème Assemblée Générale District	200,00 €
Absence (sans pouvoir) 3ème Assemblée Générale District	300,00 €
Absence (sans pouvoir) 4ème Assemblée Générale District	400,00 €
ABSENCE NON EXCUSEE A CONVOCATION DE DISTRICT	20,00 €



Organisation match ou tournoi sans déclaration ou sans autorisation	300,00 €
7 - AMENDES DISCIPLINAIRES	
Le tarif des amendes ci-dessous correspond à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.	
1er Avertissement	13,00 €
2ème Avertissement	16,00 €
3ème Avertissement ou récidive dans le délai	28,00 €
Suspension de 1 match à 4 matchs	37,00 €
Suspension de 5 matchs	87,00 €
Suspension de 6 matchs	137,00 €
A partir du 7ème match de suspension	300,00 €
8 - SANCTIONS FINANCIERES POUR FAITS GRAVES	
Les tarifs des sanctions financières ci-dessous, correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu graves pouvant mettre en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs	
⇒ Art 13.2 Règlement disciplinaire FFF : Suspension pour Brutalités ou Coups n'occasionnant pas de blessure ou entraînant une blessure constatée par certificat médical sans incapacité temporaire de travail	200,00 €
⇒ Art 13.3 Règlement disciplinaire FFF : Suspension pour Brutalités ou Coups occasionnant une blessure constatée par certificat médical entraînant une ITT inférieure ou égale à 8 jours	300,00 €
⇒ Art 13.4 Règlement disciplinaire FFF : Brutalités ou Coups occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) Supérieure à 8 jours	500,00 €
9 - STATUT DES JEUNES	
DEPARTEMENTAL 1 - 1ère année en infraction	175,00 €
DEPARTEMENTAL 1 - 2ème année en infraction	300,00 €



DEPARTEMENTAL 1 - à partir de la 3ème année en infraction	450,00 €
DEPARTEMENTAL 2 - 1ère année en infraction	150,00 €
DEPARTEMENTAL 2 - 2ème année en infraction	250,00 €
DEPARTEMENTAL 2 - à partir de la 3ème année en infraction	350,00 €
DEPARTEMENTAL 3 - 1ère année en infraction	130,00 €
DEPARTEMENTAL 3 - 2ème année en infraction	200,00 €
DEPARTEMENTAL 3 - à partir de la 3ème année en infraction	300,00 €

10 - STATUT DE L'ARBITRAGE

DEPARTEMENTAL 1 - 1ère année en infraction	120,00 €
DEPARTEMENTAL 1 - 2ème année en infraction	240,00 €
DEPARTEMENTAL 1 - 3ème année en infraction	360,00 €
DEPARTEMENTAL 1 - à partir de la 4ème année en infraction	480,00 €
DEPARTEMENTAL 2 - 1ère année en infraction	50,00 €
DEPARTEMENTAL 2 - 2ème année en infraction	100,00 €
DEPARTEMENTAL 2 - 3ème année en infraction	150,00 €
DEPARTEMENTAL 2 - à partir de la 4ème année en infraction	200,00 €
DEPARTEMENTAL 3 - 1ère année en infraction	50,00 €
DEPARTEMENTAL 3 - 2ème année en infraction	100,00 €
DEPARTEMENTAL 3 - 3ème année en infraction	150,00 €
DEPARTEMENTAL 3 - à partir de la 4ème année en infraction	200,00 €

11 - FRAIS DE DEPLACEMENTS - INDEMNITES

MEMBRES (Elus et coopté) - (forfait 4,50 €)	0,30 €
SALARIES (Km A/R)	0,39 €
INDEMNITES DE REPAS	10,00 €

INDEMNITES ORGANISATION ASSEMBLEE GENERALE DE DISTRICT	300,00 €
11 - ARBITRES - DELEGUES - OBSERVATEURS	
Indemnité kilométrique (barème FFF par km aller/retour)	0,446 €
Minimum à percevoir (40 km aller/retour)	18,00 €
Arbitre Central Compétitions Seniors	37,00 €
Arbitre assistant Compétitions Séniors	31,00 €
Arbitre Central Compétitions Jeunes	29,00 €
Arbitre Central Compétitions Féminines	34,00 €
Arbitres Compétitions Futsal	29,00 €
Arbitres - Forfait demi - journée	37,00 €
Arbitres - Forfait journée	52,00 €
Délégués - Forfait	20,00 €
Péréquations	0,50 €

○ Présentation du règlement financier – annexe 1.

• Article 1 – Fonctionnement

Le District de football de la Corrèze tient un compte pour chaque club affilié sur son territoire et enregistre dans celui-ci l'ensemble des opérations le concernant comme :

Le montant des cotisations

1. Le montant des cotisations.
2. Les frais administratif et technique
3. Les droits d'engagement aux championnats, coupes et challenges, ainsi que les éventuels frais de gestion s'y afférant. (Déplacement des officiels aux matchs),
4. Les provisions pour frais d'arbitrages dans les compétitions départementales
5. Les amendes, sanctions et frais de dossiers,
6. Les différentes caisses de péréquation (kilométrique, arbitrage...)

• Article 2 - Modalités de Règlement

Le prélèvement automatique : Le District de la Corrèze effectue cinq prélèvements correspondants aux relevés suivant le planning de trésorerie validé par le comité de Direction chaque début de saison.



- Relevé n° 1 (prélèvement début octobre)
Engagements saison N (Séniors, Jeunes, Féminines, Futsal) - Cotisations clubs - Frais administratifs - Solde N-1)
- Relevé n° 2 (prélèvement début décembre)
- Relevé n° 3 (prélèvement début février)
- Relevé n° 4 (prélèvement début avril)
- Relevé n° 5 (Prélèvement à J-8 date Assemblée Générale du District)

La délivrance des licences reste subordonnée au respect des engagements financiers du club en fin de saison.

• Article 3 - Procédures et Sanctions

En cas de défaut de paiement constaté à la date limite, le District de la Corrèze envoie aux clubs concernés un rappel par courrier et sur la messagerie officielle. Les clubs en infraction ont un délai supplémentaire de 8 jours pour régulariser leur situation. Le District de la Corrèze pourra à la demande du club, accorder un échelonnement de sa dette. Dans ce cas, celui-ci devra s'engager à respecter les échéances définies.

Passé ce délai et si le club n'a pas sollicité d'échelonnement auprès du secrétariat du District de la Corrèze, celui-ci envoie au club défaillant une mise en demeure par lettre recommandée avec AR et sur la messagerie officielle. Cette lettre précise que le règlement doit être effectué dans un délai de 8 jours qui débute à compter du lendemain de la notification par lettre recommandée. Tous les frais de recouvrement sont imputés aux clubs.

En cas de non-régularisation à l'issue du nouveau délai de paiement, le Comité de Direction du District de la Corrèze sera saisi et des sanctions parmi lesquelles le retrait de 3 points par journée de championnat entre la prise de décision du Comité de Direction du District de la Corrèze et le Paiement du club, la mise hors compétitions, voire la radiation du club pourront être prises. Ces sanctions seront appliquées à l'équipe « senior 1 » du club ou celle du niveau le plus élevé pour le club ayant engagé uniquement des équipes de jeunes.

Cette sanction est cumulable lorsque cette procédure est engagée à la fois par le District et à la fois par la Ligue ou inversement.

Cette sanction sera notifiée au club par lettre recommandée avec AR et sur sa messagerie officielle puis transmise à la Commission chargée de la compétition concernée pour application.

Après la deuxième pénalisation, 2 retraits de 3 points infligés par le District de football de la Corrèze suite au non-paiement, une dernière mise en demeure par lettre recommandée avec AR sera adressée. Une copie de cette lettre est également transmise au club via sa messagerie officielle. Si le règlement n'est pas effectué sous 8 jours dans un délai qui débute le lendemain de la notification par lettre recommandée, l'équipe « senior 1 » du club ou celle du niveau le plus élevé pour le club ayant engagé uniquement des équipes de jeunes, sera mise hors compétition jusqu'au règlement de la dette. La mise hors compétition de l'équipe concernée entraîne pour celle-ci la perte par pénalité des rencontres de championnat qu'elle aurait dû disputer tant que sa dette n'est pas réglée. Si l'équipe concernée est encore qualifiée pour des rencontres de coupes départementales, elle ne pourra pas prendre part aux rencontres restant à disputer. Cette sanction sera notifiée au club par lettre recommandée avec AR et sur sa messagerie officielle.

• Article 4 - Situation du Club en fin de saison

1. Si malgré les différentes relances la situation financière du club n'est pas définitivement réglée avant le 1er juin de la saison en cours.



a. Aucun engagement d'équipes ne pourra être pris en compte pour la saison suivante.
b. La saisie dans Footclubs des licences sera bloquée jusqu'à régularisation du club Cette sanction sera notifiée au club par lettre recommandée avec AR et sur sa messagerie officielle puis transmise à la Commission chargée de la compétition pour application.

2. Si la procédure n'a pu aller à son terme, les mesures qui seront prises vis-à-vis des clubs sont similaires à celles figurant au point a) ci-dessus.

3. Si pour une raison quelconque les licences sont à disposition du club alors que la dette n'a pas été réglée, le Comité de Direction du District de la Corrèze peut prononcer les décisions suivantes :

- Suspension de la validité des licences.
- Mises hors compétition de tout ou partie des équipes.
- Demande de radiation du club dans le cadre des Statuts de la Ligue.

Les clubs non en règle vis à vis de la Ligue ou du District avant l'Assemblée Générale se verront retirer leur pouvoir à l'ouverture de la séance.

- Article 5 - Mesures particulières

En cas de difficulté financière momentanée, le club pourra bénéficier d'un échancier pour le paiement de sa dette à condition d'en faire la demande expresse au Trésorier Général du District.

Tout règlement financier ayant fait l'objet d'un paiement par chèque et (ou) prélèvement automatique rejeté par la banque pour insuffisance de provision, pourra faire l'objet de l'application des dispositions de l'article 3 ci-dessus

DEPARTEMENT COMPETITION ET DEVELOPPEMENTS DES PRATIQUES :

Commission Départementale Gestion des Compétitions : *Marc LEYGE.*

Point sur les compétitions : Le championnat se termine dans les temps, malgré les conditions climatiques. La dernière journée se termine ce week-end.

Commission Gestion des Pratiques Féminines : *Damien DECHERF.*

Le championnat Féminin à 8 a rendu son verdict.

Nous félicitons le club de l'AS Beynat pour son titre de champion de D1 Féminine et le club de l'AF Biars-Bretenoux/USPT pour son titre de Champion en D2 Féminine.

En Interdistrict, la dernière journée se déroulera le 18 Mai 2024.

Les Finales de la Coupe de la Corrèze et du Trophée Féminin se joueront à Meymac. Il opposera l'AS Beynat au FC St Jal et le Tulle Foot Corrèze à l'ES Ussel.



Commission Gestion des Pratiques Futsal : Serge TREMOUILLE.

Finales Futsal le Jeudi 9 Mai 2024 au Gymnase de Rollinat à Brive.

6 Finales sur la journée avec de très belles rencontres.

Il est toutefois déplorable que sur la Finale du Challenge séniors, les comportements sportifs de certains joueurs n'aient pas été à la hauteur de ce que l'on est en droit d'attendre de cette compétition. Deux joueurs ayant été exclus et sanctionnés comme il se doit.

Il remercie tous les membres de sa Commission qui étaient présents pour l'organisation.

Commission Gestion des Pratiques Jeunes : Alexandre DA SILVA.

Il fait le point sur l'organisation de la JND 2024 qui aura lieu le 8 Juin 2024 à Malemort. Une réunion est prévue le 23 Mai 2024 pour finaliser cette journée.

DEPARTEMENT ANIMATION – FORMATION – PROMOTION – PREVENTION :

Commission Événementielle : Adeline TRONCHE.

Organisation manifestations 2024 :

- Finales du 1^{er} Juin 2024 à Tulle : une réunion préparatoire aura lieu le 23 Mai 2024 à 18 H 30 au siège du District à Brive.
- Finales championnats Nationaux U17 – U19 : des mails ont été envoyés aux clubs.
 - Billetterie :
 - . Vendredi 7 Juin 2024 (9 H 00 – 19 H 00) au District de la Corrèze.
 - . Samedi 8 Juin 2024 (9 H 00 – 13 H 00) au District de la Corrèze.

Remerciements aux clubs organisateurs des différentes manifestations.

Le Président du District remercie les équipementiers pour les dotations 2024 et rappelle le budget dotations à hauteur de 34.000 €.

Commission Bénévolat – Formation – Prévention – Solidarité : Alexandre BOUDET.

Fait le compte rendu de la formation PCS1 qui a eu lieu le 20 Avril 2024 au District 10 participants : Formation enrichissante et appréciée de toutes les personnes présentes.

La Commission souhaite rééditer celle-ci la saison prochaine.

Pour les Finales des championnats Nationaux U17 – U19 des 15 et 16 Juin prochain, la Commission souhaite récompenser des bénévoles de clubs, afin de les mettre à l'honneur.

Pour cela, un mail a été envoyé à tous les clubs afin qu'ils proposent les 2 bénévoles de leur choix, pour assister à ces finales.



MINUTE INFOS :

Présentation de la liste des médailles 2024 (FFF et LFNA) : félicitations aux récipiendaires.

Intervention de Marc LEYGE.

Pour conclure ce dernier Comité de Direction, Jean-François BONNET, Président du District de la Corrèze remercie tous les membres du Comité de Direction, les cooptés et les salariés pour cette mandature

Fin de séance à 21 H 00.

La Secrétaire Administrative

M.H SEGUREL

Le Secrétaire Général

C. FARGES

Le Président du District

J.F BONNET